

Conseil d'Administration du Lundi 03 Juillet 2023 Délibération n°CA-2023-28

NATURE : Documentation - Affaires juridiques
Objet : Modification du règlement intérieur du Centre de documentation

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Compte tenu de l'acquisition et de la mise à disposition prochaine de liseuses et de tablettes auprès des publics (étudiants et personnels), une charte d'emprunt a été mise en place et une modification du règlement intérieur du Centre de documentation est nécessaire afin de faire apparaître ce nouveau type de support (noté matériel afin d'anticiper l'achat d'autres types de matériel).

Annexes : Règlement intérieur du Centre de documentation modifié

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	10
Nombre de procurations :	11
Votes « Pour » :	21
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration :

Le conseil d'administration décide d'approuver la modification du règlement intérieur du centre de documentation.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

